

**Rectificatif au règlement d'exécution (UE) 2021/2077 de la Commission du 26 novembre 2021 concernant l'autorisation de la L-valine produite par *Corynebacterium glutamicum* CGMCC 7.366 en tant qu'additif dans l'alimentation de toutes les espèces animales**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 426 du 29 novembre 2021)

Page 7, dans la première colonne de l'annexe:

au lieu de: «3c371i»,

lire: «3c371ii».

---